

**FINANCES****Droits et concessions funéraires**

Tarifs 2019

**EXPOSE DES MOTIFS**

Il est proposé d'augmenter les tarifs des prestations et concessions funéraires pour l'année 2019 de 2 % en arrondissant à l'euro inférieur ou supérieur, soit :

- une revalorisation d'environ 2 % des tarifs des concessions, taxes et redevances funéraires,
- une stabilisation des vacations de police (liées à la présence effective de la police aux opérations funéraires).

Il est utile de préciser certaines données concernant ces produits domaniaux et taxes, institués par la loi et dont les montants sont fixés par les conseils municipaux.

Les taxes funéraires sont des recettes à caractère fiscal liées aux opérations administratives et techniques induites par les inhumations (démarches d'organisation des obsèques, présence, contrôle des opérateurs, accueil des familles, etc.).

La redevance d'introduction de matériaux est une recette liée aux démarches et aux actes matériels induits par les travaux de marbrerie et apports de matériaux et équipements par les entreprises sur le site (repérages, accompagnement, surveillance technique, remises en ordre accessoires).

La redevance d'élimination constitue la contrepartie des coûts de mise en œuvre de l'élimination des débris matériels d'exhumation.

Les autres produits cités sont de nature domaniale.

Je vous propose d'adopter les tarifs des droits et concessions funéraires dans les cimetières communaux réévalués à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Les recettes en résultant seront constatées au budget communal.

	<b>OBJET</b>	<b>TARIFS 2018</b>	<b>2 %</b>	<b>MONTANTS</b>	<b>TARIFS 2019</b>
<b>TAXES</b>	inhumation (y compris inhumation urne au columbarium, jardin du souvenir et urne scellée sur sépulture)	78 €	1,56	79,56	<b>80 €</b>
	convoi	44 €	0,88	44,88	<b>45 €</b>
<b>REDEVANCES</b>	introduction de matériaux				
	* forfait caveau 1 case	61 €	1,22	62,22	<b>62 €</b>
	* case supplémentaire	31 €	0,62	31,62	<b>32 €</b>
	élimination résidus matériels d'exhumation				
	* forfait 3 objets	76 €	1,52	77,52	<b>78 €</b>
	* par objet supplémentaire	41 €	0,82	41,82	<b>42 €</b>
<b>CONCESSIONS</b>	décennale adulte	122 €	2,44	124,44	<b>124 €</b>
	décennale enfant	60 €	1,20	61,20	<b>61 €</b>
	trentenaire	458 €	9,16	467,16	<b>467 €</b>
	cinquantenaire	1 994 €	39,88	2 033,88	<b>2 034 €</b>
	columbarium décennale				
	* achat	328 €	6,56	334,56	<b>335 €</b>
	* renouvellement	122 €	2,44	124,44	<b>124 €</b>
	cavurne décennale				
	* achat	597 €	11,94	608,94	<b>609 €</b>
	* renouvellement	122 €	2,44	124,44	<b>124 €</b>
<b>CAVEAUX</b>	*1 case	1 280 €	25,60	1 305,60	<b>1 306 €</b>
	*2 cases	1 600 €	32,00	1 632,00	<b>1 632 €</b>
	*3 cases	1 813 €	36,26	1 849,26	<b>1 849 €</b>
	*4 cases	2 134 €	42,68	2 176,68	<b>2 177 €</b>
	location caveau provisoire				
	* forfait 30 jours	35 €	0,70	35,70	<b>36 €</b>
	vacation de police	20 €			<b>20 €</b>

## **FINANCES**

### **1) Droits et concessions funéraires**

Tarifs 2019

LE CONSEIL,

sur proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29, L.2223-1, L.2223-13, R.2223-11 et suivants,

vu la circulaire du ministère de l'intérieur n° 93-28 du 28 janvier 1993 relative à la nature et la destination des monuments, signes funéraires et caveaux se trouvant sur des sépultures abandonnées,

vu l'arrêté municipal du 2 mai 2016 portant règlement des cimetières communaux,

vu sa délibération du 19 octobre 2017 actualisant les tarifs des droits et concessions funéraires dans les cimetières communaux au 1<sup>er</sup> janvier 2018,

vu ses délibérations antérieures relatives aux cimetières, sites et concessions funéraires,

considérant qu'il y a lieu d'actualiser les tarifs des droits et concessions funéraires au 1<sup>er</sup> janvier 2019,

vu le budget communal,

## DELIBERE

par 35 voix pour et 10 voix contre

**ARTICLE 1 :** FIXE, ainsi qu'il suit, les tarifs des droits et concessions funéraires dans les cimetières communaux à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 :

	<b>OBJET</b>	<b>TARIFS 2019</b>
<b>TAXES</b>	inhumation ( <i>y compris inhumation urne au columbarium, jardin du souvenir et urne scellée sur sépulture</i> )	<b>80 €</b>
	Convoi	<b>45 €</b>
<b>REDEVANCES</b>	introduction de matériaux	
	* forfait caveau 1 case	<b>62 €</b>
	* case supplémentaire	<b>32 €</b>
	élimination résidus matériels d'exhumation	
	* forfait 3 objets	<b>78 €</b>
	* par objet supplémentaire	<b>42 €</b>
<b>CONCESSIONS</b>	décennale adulte	<b>124 €</b>
	décennale enfant	<b>61 €</b>
	trentenaire	<b>467 €</b>
	cinquantenaire	<b>2 034 €</b>
	columbarium décennale	
	* achat	<b>335 €</b>
	* renouvellement	<b>124 €</b>
	cavurne décennale	
* achat	<b>609 €</b>	
* renouvellement	<b>124 €</b>	
<b>CAVEAUX</b>	*1 case	<b>1 306 €</b>
	*2 cases	<b>1 632 €</b>
	*3 cases	<b>1 849 €</b>
	*4 cases	<b>2 177 €</b>
	location caveau provisoire	
	* forfait 30 jours	<b>36 €</b>
	vacation de police	<b>20 €</b>

**ARTICLE 2 :** DIT que les recettes en résultant seront constatées au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 22 OCTOBRE 2018

RECU EN PREFECTURE

LE 22 OCTOBRE 2018

PUBLIE PAR VOIE D’AFFICHAGE

LE 22 OCTOBRE 2018